

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 657 fixant les grandes vacances au jeudi 12 juin.

n° 657

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1947

Date de publication

7 juin 1947

Date du numéro

30 juin 1947

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 260 du 22 mars 1939 portant règlement des congés annuels dans les établissements scolaires de la colonie

**Vu** la proposition du chef du service de l'enseignement,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Les grandes vacances commenceront le jeudi 12 juin et se termineront le jeudi 2 octobre.

#### Art. 2

La rentrée des classes pour l'année scolaire 1947-1948 aura lieu le vendredi 3 octobre 1947.

**Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.**